

OBJET : REMBOURSEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES CLM/CLD

DELAI DE TRANSMISSION : 90 jours maximum à compter du début de l'évènement et/ou de la date du procès-verbal du Conseil Médical

PIECES A INTEGRER DANS L'APPLICATION CNP-STATUAL

◇ **Longue Maladie et Maladie Longue Durée**

Octroi CLM/CLD

- Procès-verbal du Conseil Médical en formation restreinte **obligatoire** pour octroi CLM-CLD
- Arrêté de décision administrative
- Bulletins de Paie couvrant la période d'arrêt

Prolongations à plein-traitement CLM/CLD

- Certificat médical volet 2 ou 3
- Bulletins de Paie couvrant la période d'arrêt

Passage à demi-traitement

- Procès-verbal du Conseil Médical en formation restreinte **obligatoire**
- Bulletins de Paie couvrant la période d'arrêt
- Arrêté de décision administrative

Prolongations à demi-traitement

- Certificat médical volet 2 ou 3
- Avis du médecin agréé à compter de la 3^{ème} année en LM et 5^{ème} année en LD
- Bulletins de Paie couvrant la période d'arrêt

A noter :

- **Pour les collectivités ayant souscrit le risque « maladie ordinaire »**

- Si CLM à l'issue d'une MO :

Lorsque le conseil médical se prononce sur l'attribution d'un CLM, il est nécessaire d'intégrer le procès-verbal via CNP STATUAL sur le risque maladie ordinaire et solliciter, en commentaire, la transformation du CMO en CLM. La CNP procédera à la régularisation de la maladie ordinaire en congé de longue maladie. **Il ne faut pas saisir directement le CLM.**

- Si CLD à l'issue d'un CLM

Il est nécessaire d'intégrer le procès-verbal via CNP STATUAL sur le risque longue maladie et, solliciter en commentaire, la transformation du CLM en CLD.

Régularisation du CLM en CLD par la CNP. **Il ne faut pas saisir directement le CLD.**

- **Pour les collectivités ayant souscrit le risque CLM/CLD sans la MO**

- Saisir directement le CLM en intégrant le procès-verbal

- Il est nécessaire d'intégrer le procès-verbal dans le CLM et solliciter, en commentaire, la transformation du CLM en CLD. Régularisation du CLM en CLD par la CNP

Une fois la régularisation effectuée par la CNP, vous avez la possibilité de saisir les prolongations.